

Sujet : [INTERNET] avis défavorable pour moutonneau-aunac-bayers

De : Lucette Thivet <lucettethivet@gmail.com>

Date : 09/12/2022 10:38

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur,

Comme tous les avis déjà exprimés et les motifs du refus de ce nouveau parc dans le nord-Charente, j'adhère totalement à tous les arguments cités que je peux vérifier tous les jours depuis les fenêtres de ma maison et qui ont changé mon lieu de vie du jour au lendemain, ce lieu que j'avais pourtant choisi pour sa beauté et sa tranquillité et donc aussi ma santé.

J'apprécie le patrimoine de Charente, ses châteaux, ses églises, ses logis, ses belles maisons en pierre, ses lavoirs, ses vallons, sa Nature qui en font le charme et qui renvoient une image paisible et authentique de notre région . Et les voilà défigurés pour le bien nous dit-on de la transition énergétique !

Non je ne suis pas anti-éolienne primaire, je pense qu'on peut éloigner ces engins industriels loin en mer ou a minima 2 km des habitations (je vis à un kilomètre du parc de Villegats et j'ai l'impression qu'elles sont au bas de mon jardin tant elles ont omniprésentes par la vue et le bruit..) et pas seulement celui-là puisque nous sommes encerclés à Courcôme pas d'autres parcs.

Donc trouvons d'autres solutions, pas dans l'urgence comme toujours, toujours produire vite et plus de l'électricité (20% de rendement !) à quel prix, changeons nos habitudes de vie, de consommation et la Nature nous remerciera et nos enfants et petits-enfants surtout.

Merci, monsieur le Commissaire Enquêteur, pour la lecture de ce message et agissez en votre âme et conscience s'il vous plaît.

L.Thivet

Sujet : [INTERNET] Non aux éoliennes.

De : peter rib <environn17@gmail.com>

Date : 09/12/2022 13:08

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le préfet

A l'heure des besoin de reboisement, des problèmes d'eau et des besoins de bien-être, bien vivre, des promoteurs de parcs éoliens, respectueux que des actionnaires, implantent comme ils le décident. Cela dû fait au manque de connaissance et de nos élus qui manquent de moyen et de propriétaires qui ne vivront jamais auprès de ces constructions.

Nous le voyons avec des projets en zones humides, déboisement avec destruction de la faune et la flore, impacts sur les habitants et habitations. Et tout cela dans l'indifférence des décideurs qui jugent de trop loin. Des personnes envoyées sur le terrain qui ne se rapprochent jamais des associations locales qui ont la connaissance.

Monsieur le préfet, je vous remercie de bien vouloir tenir compte de nos alertes afin de ne pas participer à une catastrophique écologique.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, en nos salutations respectueuses.

Association donquichoque17@gmail.com

Sujet : [INTERNET] AVIS défavorable au projet éolien.

De : Jean-Luc MANUEL <jlmanuel98@hotmail.com>

Date : 09/12/2022 18:02

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Copie à : Jean-Luc MANUEL <jlmanuel98@hotmail.com>, "magali.augier@loreal.com" <magali.augier@loreal.com>

Bonjour,

Voici mon avis défavorable au projet éolien « Berges de la Charente » (4 éoliennes de 165m)

Les raisons principales a cet avis défavorable sont multiples.

- Saturation Visuelle et problème d'encerclement.
- Problématique de paysage et patrimoine. (Château de Bayers, etc...)
- Problème de perte d'attractivité (sur le foncier et le tourisme)
- Problème lié à la biodiversité.
- problème lié au développement économique des communes

Je développe ci-dessous quelques points autour du volet économique, environnemental et de la saturation des paysage.

Economique :

Beaucoup de mairies souhaitent un bon développement de leur commune et ils sont élus en parti pour cela. En faisant des choix clairement guidés par la cupidité courttermiste ils ne se rendent pas compte que le développement de leur commune sera notablement impactée à moyen et à long terme . Les éoliennes vont enclaver les communes et limiter leur développement économique du fait même de leur implantation à proximité des communes . Souvent proche des 500m de distance des communes, les éoliennes seront comme un mur qui empêchera ces mêmes communes d'étendre leur urbanisation. De ce fait l'extension de la commune du point de vu de l'urbanisation deviendra impossible et impactera donc le développement économique de la commune. Il sera impossible de construire en se rapprochant des éoliennes car cela sera interdit de construire a moins de 500 metres des éoliennes et de surcroît qui voudra batir un projet sous une éolienne ?

Tout les habitants en souffriront. Cela est un frein au développement touristique et à l'attractivité des communes. Pire les personnes les plus impactées quitteront les communes. Cela a deja été le cas pour la ligne LGV dans cette zone.

La dévalorisation des maisons est sans aucun doute le coup de grace dans la mesure où certaines personnes ne pourront pas vendre leur bien ou au mieux devront les céder avec une perte de 20% ou plus.

Environnemental :

D'un point de vue environnemental, il y a beaucoup à dire et principalement autour des oiseaux migrateurs. Je pense précisément aux outardes canepetières et aux grues cendrées. Biensur d'autres oiseaux sont concernés.

La région héberge également les busards cendrées, les busards Saint-Martin, les oedicnèmes. Toutes ces espèces sont protégées.

Les chauves-souris à proximité des éoliennes sont également menacées. Nous savons aujourd'hui que les éoliennes sont vraiment mortellement dangereuse pour les chauvesouris.

Je pense également qu'il est dangereux de construire des éoliennes à proximité d'une mappe d'eau potable alimentant une partie importante du secteur. La protection des sources et des mappes de captage est très importante à considérer dans ce genre de projet. Surtout dans le contexte de tension sur l'eau actuelle.

Paysage et saturation :

Les effets sur la santé mental, les tensions entre les pro et les anti éoliennes ne cessent d'être exacerbés. Tous ces facteurs font que nous avons une dérive comportementale qui va générer des troubles à l'ordre public. C'est écrit! Trop c'est trop.

Avec un nombre toujours croissant de promoteurs qui souhaitent faire de l'argent facile sans se soucier du bien-être des populations concernées, la limite de tolérance vient d'être dépassée avec ce nouveau projet.

Sur Bayers notamment où le paysage n'est pas du tout considéré le massacre a commencé. Ce qui fait l'attractivité de ce territoire reste en grande partie ces paysages semi vallonnés.

Pour rappel les conventions européennes sur la garantie du droit au respect du paysage est à prendre en compte.

[Recommandation CM/Rec\(2021\)10 du Comité des Ministres aux États membres pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Urbanisme et paysage](#) adoptée par le Comité des Ministres le 23 novembre 2021

Les paysages sont ravagés sans vergogne dans le nord Charente et ailleurs. L'enclavement des communes est maintenant systématique et cela ne gêne ni les promoteurs ni les bailleurs.

Seul l'ARS semble identifié un problème avec son avis déjà donné en 2019 dans l'enquête publique concernant la saturation et l'encerclement de plus en plus de communes avec des projets qui n'ont aucune concertation entre eux. Chaque promoteur veut faire avancer son projet sans se soucier des autres projets en cours. Au final les communes se retrouvent entourées par des dizaines d'éoliennes portées par de multiples projets.

Bien cordialement,

Jean-Luc MANUEL

6 lotissement de la croix rouge

16240 Courcome

+33 (0)6 64 40 43 06

Jmanuel98@hotmail.com